

Dossier suivi par : Paul Emile LEZEAN
Service : ADT
Téléphone : 03.86.74.19.23
Mail : contact@cc-puisayeforterre.fr

CCE PARC SOLAIRE
Olivier LE BIANIC
Chargé d'affaires
58 Avenue d'Illéna
75 116 Paris

Objet : Projet photovoltaïque – Moulins sur Ouanne

Toucy, le 13 Mai 2024

Monsieur,

Vous nous avez présenté un projet d'implantation de parc photovoltaïque dans le quartier des Gerbeaux à Moulins-sur-Ouanne (89). Il s'étendrait sur la parcelle A17, d'une contenance de 1,36 ha, en bordure de la zone pavillonnaire, et développerait une puissance de 630 kWc.

La hauteur maximale de la structure de trackers sera de 2,5m et vous prévoyez un aménagement paysager à base de haies et brises-vues le long des pavillons pour réduire au maximum l'impact visuel.

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du quartier, qui visait à définir des intentions et orientations d'aménagement, se trouve aujourd'hui remise en cause par la loi zéro artificialisation nette qui conduit à redéfinir les priorités. L'accélération de la production des énergies renouvelables est justement une priorité nationale, qui s'inscrit le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023.

En l'occurrence, ce projet de parc présente une prévision de production de plus de 908 MWh/an, ce qui représente la consommation d'environ 200 foyers, c'est-à-dire l'équivalent de la population de Moulins-sur-Ouanne.

Par conséquent, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre considère que ce projet est compatible avec le document d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-Président,
M. Jean-Luc SALAMOLARD

